

La Lettre

du Service Commun Recherche et Valorisation

Sommaire

Éditorial

Dossier Spécial :

- Panorama sur la recherche partenariale à Dauphine

Études Doctorales

- Soutenir une thèse : le parcours à rebours !
- Révision de la Charte des Thèses
- Les formations doctorales en chiffres
- Financer sa thèse :

- Les aides de la Région Ile de France
- Bourses Eiffel
- Autres sources de financement

- Dauphine intègre le consortium français du Collège Doctoral Franco-Brésilien
- Thèses, DSRA, HDR soutenus à Dauphine entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2007

Recherche et Valorisation

- Dauphine reçoit P. Protter et W. L. Megginson dans le cadre de la Chaire franco-américaine Tocqueville/Fullbright
- Les lignes directrices des chaires de l'Université Paris-Dauphine
- Dauphine partenaire du pôle de compétitivité mondial « Industrie financière »
- Parinov/Paris Universitas
- Dauphine au Congrès annuel du Réseau Curie

La Recherche Européenne

- 7^{ème} PCRD

Coup de Projecteur Sur ...

- Qui sommes-nous ?

ÉDITO

L'année universitaire qui s'annonce sera probablement pour Dauphine d'une importance capitale. La loi portant organisation de la nouvelle université sera alors très probablement promulguée et il est évident qu'elle modifie de manière profonde le fonctionnement de nos institutions. Elle les modifie notamment en laissant une très grande (trop grande diront certains) marge de manœuvre à chaque institution pour organiser les détails de sa gouvernance, ses modalités de recrutement, ses créations et affectations de postes, ses modalités d'affectation et de définition des services d'enseignement et de recherche,... Cette rentrée universitaire correspondra également au démarrage de l'évaluation de nos instances par la nouvelle agence d'évaluation (AERES). Cette évaluation sera suivie de la négociation avec le ministère du nouveau contrat quadriennal. Évaluation et négociation se feront sur de nouvelles bases : critères quantitatifs, concept de chercheur publiant,... Pour toutes ces raisons, c'est une ère nouvelle qui s'annonce et le Président Batsch a souhaité que cette ère nouvelle s'ouvre sur une réflexion approfondie quant à la place de la recherche dans notre université. Cette réflexion sera menée sous l'égide du Conseil Scientifique mais associera toutes les parties concernées. Cette réflexion débutera en septembre et portera notamment sur l'évaluation des chercheurs et des équipes, sur la planification des postes d'enseignants-chercheurs et sur l'organisation et la place des études doctorales.

Elyès JOUINI
Vice-président du Conseil Scientifique

La Lettre du SCR V

Journal d'information du Service Commun Recherche et Valorisation

N°2 – Juillet 2007

Responsables de la publication : Elyès Jouini et Michel Poix

Responsable de la rédaction : Valérie Fleurette

Mise en page et conception : Anne-Laure Chagnon

Équipe de rédaction : Bruno Balbastre, Michelle Berthou, Édith Buser, Anne-Laure Chagnon, Vincent Chevance, Valérie Fleurette et Anne Poix

DOSSIER SPÉCIAL

PANORAMA SUR LA RECHERCHE PARTENARIALE

À DAUPHINE

Ce dossier spécial présente les projets de recherche réalisés au sein des centres de recherche de l'Université Paris-Dauphine dans le cadre de conventions avec des partenaires publics et privés ... p.13.

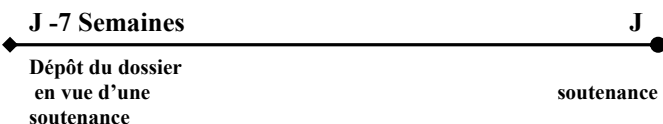


ÉTUDES DOCTORALES

SOUTENIR UNE THÈSE : LE PARCOURS À REBOURS !

Les travaux de recherche sont terminés, la thèse est rédigée, alors...

Les procédures administratives qui accompagnent les soutenances de thèse provoquent souvent l'irritation des étudiants, voire de leurs professeurs. Il n'est donc pas inutile de rappeler qu'elles ne sont pas le fruit des caprices de « l'administration » mais qu'elles ont été élaborées suite aux réflexions d'autres professeurs qui siègent au Ministère. Leur objectif principal est de faciliter l'organisation de la soutenance tout en garantissant sa conformité, en vertu de l'arrêté du 7 août 2006 (cf. Lettre n°1) relatif à la formation doctorale (de façon à ce que la validité du diplôme ne soit pas remise en cause.)



Pourquoi est-il demandé de **déposer le dossier en vue d'une soutenance sept semaines avant la date présumée de soutenance** ?

Nous vous proposons de détailler ci-après les différentes étapes.

Notons en préambule que ce délai a été calculé précisément en fonction de la difficulté d'obtenir les (pré) rapports (qui permettent d'autoriser la soutenance), en temps utile.

- **J-7S à J-6S.** Une semaine est souvent nécessaire pour faire valider les rapporteurs et le jury. (Signature des fiches de **proposition des membres du jury et des rapporteurs** par le directeur de l'école doctorale, puis par le vice-président du conseil scientifique, par délégation du président de l'université.)
- **J-6S à J-3S.** Après cette validation les rapporteurs sont invités à nous faire parvenir les **rapports trois semaines** au plus tard avant la soutenance. (Conformément à l'arrêté du 7 août 2006 : "Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le chef d'établissement autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.")

- **J-3S à J-2S.** Sept jours environ sont encore nécessaires pour faire valider les **autorisations de soutenance** (par le directeur de l'école doctorale, puis par le vice-président du conseil scientifique, par délégation du président de l'université) et pour envoyer les convocations.
- **J-2S à J-1S.** Réception des **convocations** par le jury **une semaine** avant la date de soutenance.

Ainsi comme vous pouvez le constater, **une semaine** seulement est incluse dans le délai de sept semaines, pour gérer les impondérables.

Plus d'info. : <http://www.dauphine.fr/recherche-et-valorisation/etudes-doctorales/la-procedure-de-soutenance.html>



RÉVISION DE LA CHARTE DES THÈSES

La Charte des Thèses (modifiée suite à l'arrêté du 7 août 2006) a été approuvée par le Conseil Scientifique du 26/04/07 et le Conseil d'Administration du 30/04/07. La nouvelle version a été transmise, pour diffusion, aux Écoles doctorales et aux Centres le 10/05/07. Cette Charte précise les droits et devoirs du doctorant et de son directeur de thèse, l'un par rapport à l'autre et au sein de l'unité de recherche d'accueil. Elle doit être signée, lors de sa 1^{ère} inscription, par le doctorant, mais aussi par son directeur de thèse, le directeur de l'École doctorale et le responsable de l'unité de recherche d'accueil.

Document téléchargeable sur : www.dauphine.fr/recherche-et-valorisation/etudes-doctorales/les-documents.html

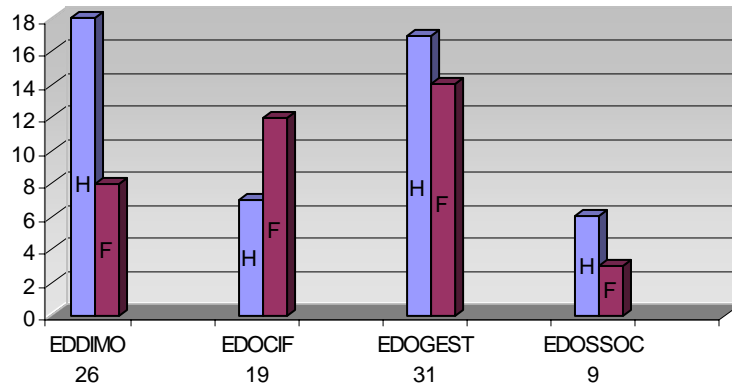


LES FORMATIONS DOCTORALES EN CHIFFRES

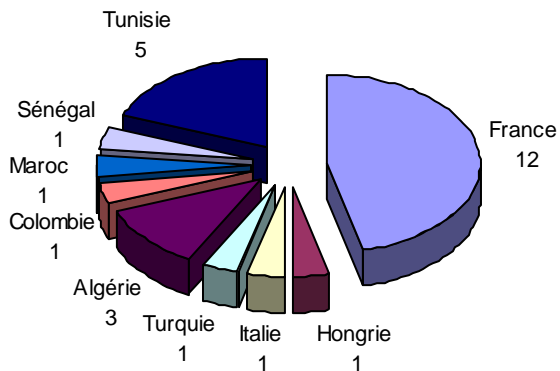
Chaque année, Dauphine, comme tous les établissements sous contrat, fournit dans le cadre de l'enquête appelée SIREDO (Système d'Information de la Recherche et des Études doctorales), un certain nombre d'indicateurs sur ses formations doctorales. Nous vous restituons ci-après les données consolidées, pour l'enquête 2007, par le SCRIV et le service statistiques :

- soutenances de thèses sur l'année universitaire 2005/2006 (par sexe, par nationalité/ED, leur situation au 1/06/07).
- Inscriptions en 1^{ère} année de thèse pour l'année universitaire 2006/2007 (par sexe/ED, leur source de financement).

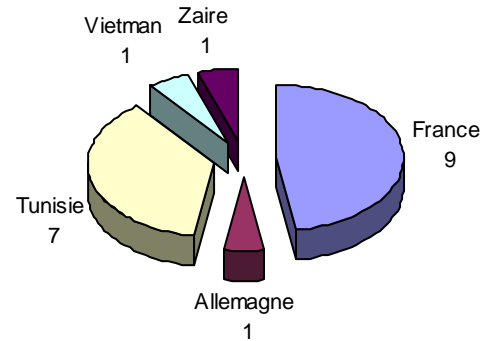
Soutenances 2005/2006 à Dauphine



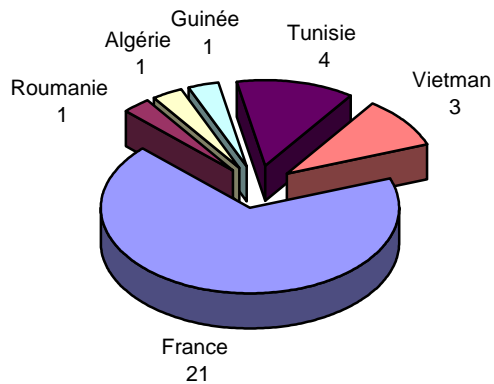
EDDIMO - Soutenances 05/06 par nationalité



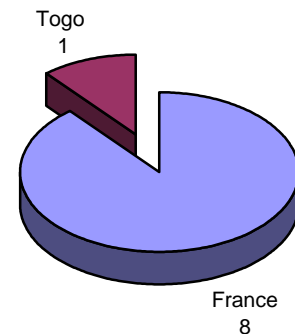
EDOCIF - Soutenances 05/06 par nationalité



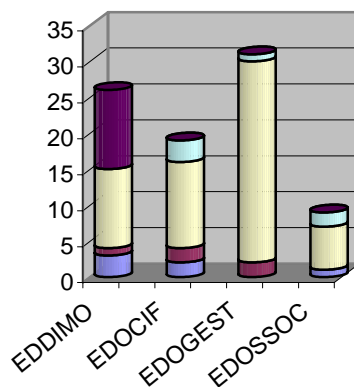
EDOGEST - Soutenances 05/06 par nationalité



EDOSSOC - Soutenance 05/06 par nationalité

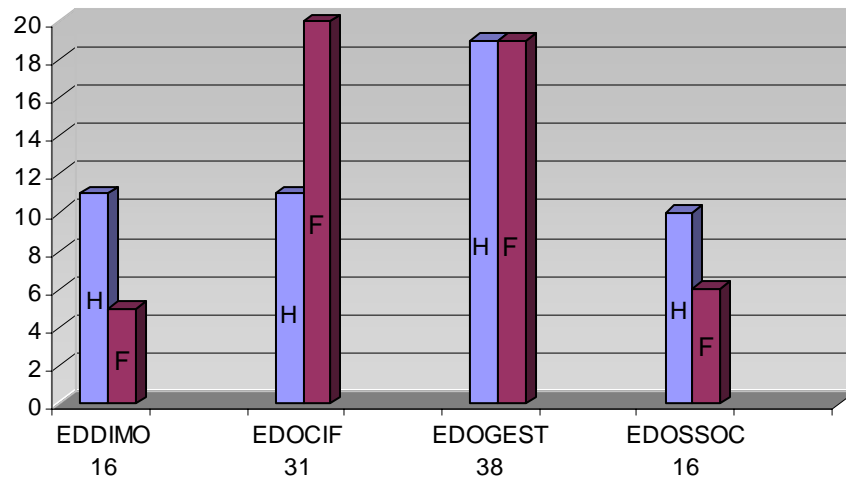


Situation (au 01/06/07) des docteurs ayant soutenu leur thèse en 2005-2006

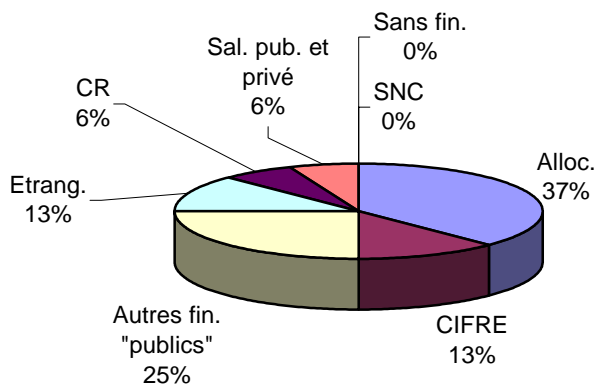


- Situation non connue
- Sans Emploi
- Total activités professionnelles
- Etrangers retournant dans leur pays
- Poursuite Etudes

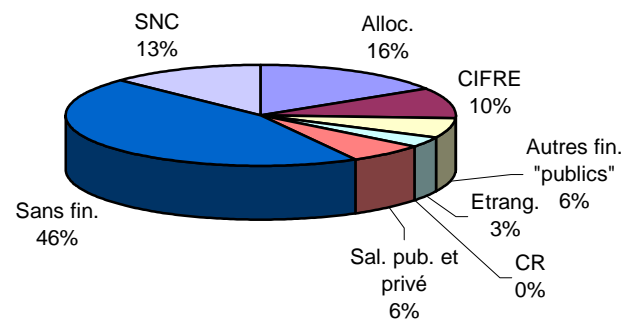
Inscriptions en 1^{ère} année de thèse 2006/07 : 101 étudiants (situation au 31/03/07)



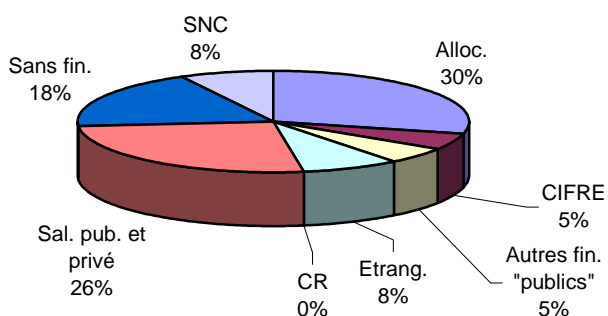
EDDIMO



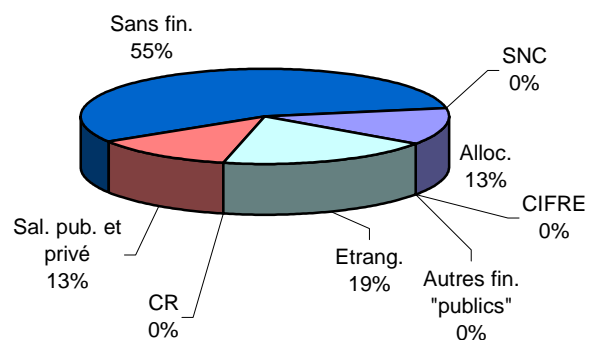
EDOCIF



EDOGEST



EDOSSOC



Alloc. : Allocation ministère
CIFRE et assimilés
Autres financements « publics » (écoles, organismes Recherche, collectivités locales, associations...)
Etrang. : Financement pour étrangers
CR : Financement sur contrat de recherche
Sal. pub. et privé : Salariés du public ou privé
Sans fin. : Sans financement
SNC : Situation non connue

LES AIDES DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE

Chaque année la Région Île de France lance, au printemps, un appel à candidatures pour l'**attribution d'allocations doctorales et post-doctorales**. Ces appels sont accessibles sur le site de la Région : www.iledefrance.fr.

Cette année plusieurs dossiers ont été déposés : 3 pour EDDIMO et 2 pour EDOCIF. Mais aussi 3 dossiers pour EDOSSOC dans le cadre de l'appel de l'Institut Émilie du Châtelet. Enfin 1 post-doc en mathématiques a déposé un dossier. À ce jour, seuls les résultats pour les allocations doctorales sont connus, aucune candidature dauphinoise n'a été retenue.

Au cours des années précédentes, Dauphine a obtenu des allocations :

- doctorales (pour une durée de 3 ans) : 1 en 2005/2006 à EDOCIF au LEGOS et 1 en 2006/2007 à EDDIMO au Ceremade
- post-doctorale (pour une durée de 18 mois) : 1 en 2005/2006 en Informatique dans le cadre du Lamsade

En dehors de ces offres, la Région lance chaque année, au cours du second trimestre, un appel à proposition : « SESAME » qui vise à soutenir des projets de recherche novateurs dans les laboratoires franciliens.

Informations sur site : www.iledefrance.fr/appels-a-projets/



Programme Eiffel

BOURSES D'EXCELLENCE EIFFEL

Le Ministère des Affaires Étrangères nous a récemment informé de la sélection de Monsieur Antoine Harfouche, doctorant au CREPA, dans le cadre de l'appel à candidature 2007/2008 du programme de bourses d'excellence Eiffel doctorat.

Cette nouvelle nous donne l'occasion de revenir sur les programmes de bourses d'excellence Eiffel proposés par le ministère des Affaires Étrangères. Il existe deux types de programmes :

- **Programme de bourses d'excellence Eiffel** : priorité donnée à la formation des élites étrangères et appui à l'action internationale des Universités et Grandes Écoles françaises.
- **Programme de bourses d'excellence Eiffel Doctorat** : priorité donnée à la formation des doctorants étrangers de haut niveau et l'appui à l'action internationale des universités et Grandes Écoles françaises.

Ces deux programmes se distinguent par leurs objectifs ainsi que par leurs modalités de sélection et de mises en œuvre.

Bourse d'excellence Eiffel

Le programme de bourses d'excellence Eiffel, lancé en janvier 1999 par le Ministère des Affaires Étrangères, est destiné aux étudiants étrangers dont les qualités ont été reconnues par les établissements français d'enseignement supérieur qui souhaitent les accueillir pour la poursuite de leurs études. Les formations entreprises en France les conduiront à des professions de responsabilité dans le public et le privé, à l'exclusion des métiers de l'enseignement et de la recherche.

Les domaines d'études concernés par les bourses Eiffel sont : les sciences de l'ingénieur, l'économie et la gestion, le droit et les sciences politiques.

En présentant des candidats aux bourses Eiffel, les établissements français d'accueil s'engagent à les inscrire dans des formations diplômantes de niveau Master prioritairement. Les candidatures (voir sur le site d'Égide – cf. en fin d'article) doivent être présentées par les établissements d'enseignement supérieur français. La sélection est effectuée par une commission composée de trois comités de spécialistes (un par domaine d'études) qui prend en compte les trois critères suivants : - l'excellence du candidat, - la politique internationale de l'établissement présentant la candidature et l'adéquation avec la candidature présentée, - la politique de coopération du Ministère des Affaires Étrangères, notamment la priorité donnée aux pays émergents.

La bourse Eiffel est attribuée pour la durée nécessaire à l'obtention du diplôme pour la préparation duquel elle a été demandée. Les boursiers Eiffel perçoivent une allocation mensuelle, d'un montant de 1 031 euros.

Bourse d'excellence Eiffel Doctorat

Créé en 2005 par le Ministère des Affaires Étrangères, le programme d'excellence Eiffel Doctorat (80 bourses) vise à favoriser l'accueil en France de doctorants de haut niveau. L'objectif est de former dans les établissements d'enseignement supérieur français de futurs décideurs étrangers du public et du privé. Les candidatures d'étudiants originaires des pays émergents (Asie, Amérique latine, nouveaux États membres de l'UE, Russie) mais aussi de grands pays industrialisés, sont encouragées.

Le programme Eiffel Doctorat permet d'offrir à des doctorants étrangers, une année en France (la 2^e ou 3^e année de thèse de préférence) dans le cadre d'une formation en alternance en renforçant la mobilité étudiante en co-directions et co-tutelles de thèse dans des disciplines prioritaires (dont les mathématiques, les sciences et technologies de l'information et de la communication, l'économie, la gestion, le droit et les sciences politiques). Ce dispositif complète le système existant d'allocations de recherche pour les co-tutelles de thèse.

Les candidatures (voir sur le site d'Égide – cf. en fin d'article) doivent être présentées par les établissements d'enseignement supérieur français et sont évaluées par un jury d'experts qui prennent en compte trois critères : - l'excellence du candidat et le caractère innovant de son sujet de recherche, - la politique internationale de l'établissement présentant la candidature et les actions menées dans les zones géographiques considérées, l'excellence de l'unité d'accueil et de l'encadrement doctoral, - l'adéquation à la politique de coopération du Ministère des Affaires Étrangères.

Le montant de la bourse accordée est de 1 400 euros mensuels pour un séjour d'une durée maximale de 10 mois.

Comme pour d'autres programmes de mobilité financés par le Ministère des Affaires Étrangères ou de la Recherche, **Égide** assure l'organisation et la gestion des appels à candidatures en amont des programmes d'excellence Eiffel : <http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/eiffel/>. Les appels à candidature pour l'année 2008/2009 devraient être mis en ligne sur le site en septembre.

Contact : Pôle Recherche et Thèses (cf. p.12)

AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Outre les allocations de la région Île de France et les Bourses Eiffel, il existe un certain nombre de sources de financement potentiel des études doctorales. Ci-après quelques exemples :

• L'allocation de Recherche du Ministère de la Recherche

Les allocations de recherche représentent le principal mécanisme d'aide financière de l'État aux doctorants.

Ainsi 4 000 allocations seront réparties à la rentrée 2007. L'allocation de recherche constitue un **contrat à durée déterminée entre l'État et un doctorant** afin de permettre à ce dernier de se consacrer pleinement et exclusivement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. Sa durée est d'un an, renouvelable tacitement deux fois.

Le montant de l'allocation est de 1 530,77€ bruts mensuels à compter du 1^{er} février 2007. Il est désormais indexé sur l'évaluation des rémunérations de la fonction publique.

Chaque école doctorale (ED) attribue les allocations, qu'elles se sont vues notifier, « aux meilleurs étudiants, sur les meilleurs sujets ».

Les conditions à remplir pour postuler à une allocation de recherche sont les suivantes :

- **Condition de Diplômes** : L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une allocation de recherche doit en faire la demande dès l'année universitaire qui suit immédiatement la date à laquelle il a obtenu un master recherche ou sa dispense. Cette condition de délai ne s'applique pas aux candidats titulaires de l'agrégation.

Des dérogations sont possibles (préparation de l'agrégation ou du CAPES, stage pratique de l'agrégation ou du CAPES, congé de maternité, stage à l'étranger ...).

- **Condition d'origine du diplôme** : Le candidat à une allocation de recherche doit avoir obtenu son master recherche en France ou un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

- **Condition d'âge** : Moins de 25 ans à la fin de l'année civile de l'inscription en première année de thèse. Des dérogations sont possibles pour les étudiants âgés de moins de 30 ans au 1^{er} janvier de l'année de candidature, sur présentation d'une demande expresse et motivée du responsable de l'école doctorale.

Plus d'info sur les sites :

<http://dr.education.fr:8080/dotation/index.html>

http://dr.education.fr/Alloc_doc/alloc_1.html

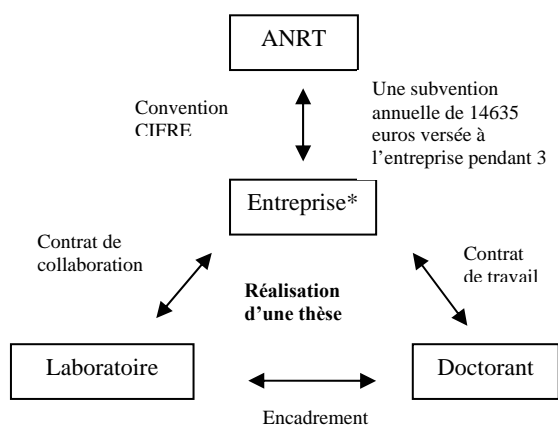
et sur les sites des ED.

Pour postuler : s'adresser au secrétariat des écoles doctorales

• Les CIFRE

Les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (**CIFRE**) permettent aux entreprises de recruter des jeunes bac+5 dont le travail de recherche et développement aboutira à une thèse de doctorat. Depuis leur création en 1981, les CIFRE sont gérées et animées par **l'ANRT** pour le compte du Ministère de la Recherche. À ce jour, plus de 15 000 doctorants en ont bénéficié.

Les conventions CIFRE associent autour d'un projet de recherche, qui conduira à une soutenance de thèse de doctorat, **trois partenaires : une entreprise, un jeune diplômé, un laboratoire**. Elles s'adressent aux entreprises qui s'engagent à confier à un jeune diplômé (Bac+5) un travail de recherche en liaison directe avec un laboratoire extérieur.



* : l'entreprise doit être de droit français, mais le doctorant ou le laboratoire peut être étranger.

L'entreprise verse à son "jeune Cifre" un salaire supérieur ou égal à 20 215 euros (salaire annuel brut) dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI de 3 ans. Pendant les trois ans que dure la convention, l'entreprise se voit attribuer une subvention forfaitaire annuelle de 14 635 euros, versée par l'ANRT.

Conditions :

Le candidat est titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 5 récent. Il ne devra pas s'être engagé dans des études doctorales depuis plus d'un an. Il s'agit pour lui d'une première expérience professionnelle.

Le laboratoire sera implanté dans une université, une école, un organisme public de recherche, un centre technique. Il doit pouvoir encadrer efficacement le candidat de façon à lui donner une formation par la recherche de qualité.

Dauphine accueille actuellement **14 doctorants** en Cifre et assimilés (cf. dossier spécial pour 2005 et 2006).

Contact : Pôle Valorisation (cf. p.12)

• Les Organismes de Recherche

Il existe de nombreux organismes de recherche qui proposent des financements de thèses. Voir la synthèse sur le site de l'ANDES : <http://financements.andes.asso.fr/>

À venir : des informations sur les ATER et le monitorat dans un prochain numéro de la Lettre.



DAUPHINE INTÈGRE LE CONSORTIUM FRANÇAIS DU COLLÈGE DOCTORAL FRANCO-BRÉSILIEN

Dauphine a répondu à l'appel à candidatures, lancé en mars, par la CPU (Conférence des Présidents d'Université) pour l'élargissement du Consortium français du Collège Doctoral Franco-Brésilien (CDFB).

La candidature de notre Université a été retenue après sélection sur de nombreux critères (ancienneté de la coopération avec le Brésil, nombre d'accords de coopération avec le Brésil, ..., expérience de l'établissement en matière de co-tutelle de thèse...) parmi les 22 dossiers reçus. Le Collège Doctoral Franco-Brésilien compte aujourd'hui 37 membres (dont 18 membres fondateurs).

Le CDFB est un des quatre cursus doctoraux franco-pays étranger créés avec le soutien de la CPU, du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de la Recherche. Dauphine est également membre du consortium du Collège Doctoral Franco-Japonais.

Le CDFB vise à promouvoir et piloter, dans le cadre du développement des relations d'amitié et d'échanges scientifiques entre les deux pays, des **échanges structurés de doctorants, en co-direction ou en co-tutelle, entre la France et le Brésil**. L'objectif est d'atteindre la réciprocité des échanges. L'organisation de ces échanges d'étudiants est assurée par une coopération fondée au Brésil par la CAPES (Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior) et en France par la CPU.

En application de la convention, signée le 11 octobre 2005, portant création du Collège Doctoral Franco-Brésilien, une Charte définit les conditions d'organisation du Collège.

Côté brésilien, les programmes de doctorat notés 5 ou plus dans la grille d'évaluation de la CAPES sont éligibles au Collège Doctoral Franco-Brésilien, soit environ 600 programmes de doctorat répartis dans 83 établissements d'enseignement supérieur.

Ce dispositif concerne (extrait des informations relatives à la campagne 2006/2007 du CDFB) :

- les trois années de doctorat. La co-tutelle ou co-direction de thèse débute à l'inscription et se poursuit jusqu'à la fin de la thèse,
- les doctorants admis dans le dispositif partent, dans le cadre de leur co-direction ou co-tutelle, pour une année universitaire dans un établissement membre du Consortium partenaire. Il s'agit de préférence de la deuxième ou troisième année de thèse. Ce séjour ne peut être fractionné,
- les étudiants sont sélectionnés par un comité dont la composition est déterminée par le règlement intérieur du Consortium et, en outre, dans le cas français, sur proposition d'une école doctorale,
- l'envoi et l'accueil des étudiants s'effectuent avec l'accord des co-directeurs de thèse et l'approbation mutuelle de chaque Consortium,
- dans le cadre de leur séjour dans le pays partenaire, les étudiants sélectionnés bénéficient d'une bourse de mobilité accordée par le Ministère des Affaires Étrangères (1 000 euros/mois),

- dans le cadre de leur séjour en mobilité, les étudiants restent inscrits dans leur université d'origine. Ils sont exonérés des frais d'examen, droits d'inscription et frais de scolarité de l'établissement d'accueil ...

Conditions générales de candidature :

Sont éligibles du côté français, les étudiants :

- inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur membre du consortium français
- qui entrent ou sont déjà inscrits en première année de thèse en co-direction ou en co-tutelle,
- âgés de moins de 35 ans au moment du dépôt de leur dossier de candidature,
- de nationalité française ou ressortissants communautaires inscrits dans un établissement français et admis en thèse dans un établissement français ou tout étudiant diplômé à l'issue d'un cursus universitaire en France.
- ne bénéficiant pas déjà d'une bourse du programme Lavoisier. Attention, les bourses du programme Lavoisier ou les bourses du gouvernement du pays d'accueil et celles du Collège doctoral ne sont pas cumulables.

L'appel à candidatures 2007/2008 du Collège Doctoral Franco-Brésilien sera lancé en septembre 2007 :

<http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/collegesdoct/>



THÈSES, DSRA, HDR SOUTENUS A DAUPHINE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUN 2007

25 doctorats, 1 DSRA et 4 HDR ont été soutenus avec succès à Dauphine entre le 1/01/07 et le 30/06/07. Ci-après la liste détaillée :

Les HDR :

à EDDIMO :

- Laurent Mauborgne (Lamsade) a présenté « Analyse statique de programmes, représentations symboliques », le 12/02/07.
- Olivier Barreteau (Lamsade) a présenté « Modèles et processus de décision collective : entre compréhension et facilitation de la gestion concertée de la ressource en eau », le 14/03/07.

à EDOGEST :

- Christophe Morel (DRM-Cereg) a présenté ses travaux le 21/06/07.

à EDOSSOC :

- Gérard Chevalier (Irisés) a présenté « Légitimité des savoirs et action publique. Pour une approche socio-politique de la reproduction des couches moyennes cultivées », le 19/06/07.

	Nom & Prénom	date soutenance	Titre Thèse	Directeur	Centre
EDDIMO	Procaccini Costanzo CO-TUTELLE Soutenance à Naples	19/01	Systèmes d'aide à la décision pour la construction des plans d'urbanisme municipal (Piani Urbanistici Comunali, PUC)	A. Tsoukias	LAMSADE
	Sbouï Amel	31/01	Quelques méthodes numériques robustes pour l'écoulement et le transport en milieu poreux	J. Jaffre	INRIA
	Balde Abdourahmane	25/05	Utilisation de métadonnées pour l'aide à l'interprétation des résultats de classification automatique	E. Diday	CEREMADE
EDOCIF	Al Daïa Roula	26/01	Développement durable et entreprises : nouvelles approches et nouvel impact technologique. Le cas de l'industrie automobile en France	M. Guillaume	IRISES
	Sellami Hajer	27/03	La démutualisation dans le secteur financier : y a-t-il un paradoxe français ?	J. Métais	SDFI
	Salahaldin Linda	24/05	Utilisation des options réelles pour l'aide à la décision dans l'investissement dans le transport durable	T. Granger	SDFI
	Fremiot Emmanuel	12/06	Les incubateurs publics : une innovation organisationnelle pour la politique de valorisation de la recherche	D. Blondel	IMRI
	Van Praag Alain	13/06	La déviance managériale. Gouvernance, rating et crédit management	P. Salin	CRJBSAY
	Roullière-Le-Lidec Christine	27/06	Evaluation économique des urgences cardiologiques. Exemple : le syndrome coronarien	C. Le Pen	LEGOS
	Maria Augustin	28/06/	Quels modèles techniques et institutionnels assureront l'accès du plus grand nombre aux services d'eau et d'assainissement dans les villes indiennes	P.-N. Giraud	IRI-CGEMP
	Nouet Sébastien	02/07	L'assurance dépendance et son marché, une approche actuarielle et économétrique	J.-H. Lorenzi	IRI-CREA
	Hua Cheng	16/02	Prix, volume et volatilité d'actifs avec coûts des transactions	P.-M. Lamac	SDFI
	Vassilopoulos Philippe	03/07	Les prix des marchés de gros de l'électricité donnent-ils les bons signaux et les bonnes incitations pour l'investissement en capacité de production électrique	J.-M. Chevalier	IRI-CGEMP
Barbar Riham DSRA	11/06	Collusion à la vente aux enchères au second prix.	F. Forges	EURISCO	
EDOGEST	Chtioui Tawid	07/05	Impact de l'introduction des progiciels ERP sur le métier de contrôleur de gestion	P. Besson	DRM
	Bousrih Myriam	22/05	Les motivations des alliances stratégiques : Application au secteur électrique en Europe : rapprochement EDF /ENBW	C. Stoffaes	DRM
	Mazri Chabanne	05/06	Apport méthodologique pour la structuration de processus de décision publique en contexte participatif : le cas des risques industriels majeurs	A. Tsoukias	LAMSADE
	Cheffi Walid	28/06	Etude de l'utilisation des systèmes comptables par les managers de grandes entreprises : contribution à la génération d'une théorie de moyenne portée	F. Wacheux	DRM-CREPA
	Zine Selma	28/06	Le rôle de la DRH	F. Wacheux	DRM-CREPA
EDOSSOC	Colin-Goguel Antoine	15/02	Droit de vote et qualité d'associé	J.-P. Gastaud	I2D
	Brillet Emmanuel	21/02	Mémoire identité et dynamique des générations au sein et autour de la communauté Harkie, une analyse des logiques sociales et politiques de la stigmatisation	J. Crowley	IRISES
	Cleach Olivier	03/05	La désobéissance dans une organisation d'ordre : l'exemple du conflit des gendarmes de décembre 2001	N. Alter	CERSO
	Cihuelo Jérôme	09/05	Les dynamiques d'association et coopération dans les organisations par projet	N. Alter	CERSO
	Azddou Nadia	10/05	La contrefaçon de marque (réalités et perspectives)	P. Etain	I2D
	Ravenne Sylvain	14/05	Les propriétés imparfaites	J.-P. Gastaud	I2D
	Spiliotis Konstantinos	29/06	Société civile et Société de l'information. Le mouvement de l'anti-mondialisation sur internet	D. Colas	IRISES



RECHERCHE ET VALORISATION À L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE



DAUPHINE REÇOIT P. PROTTER ET W. L. MEGGINSON DANS LE CADRE DE LA CHAIRE FRANCO-AMÉRICAINNE TOCQUEVILLE/FULLBRIGHT

Créée à l'occasion du bicentenaire de la naissance d'Alexis de Tocqueville et du centenaire de la naissance du sénateur Fullbright, la Chaire franco-américaine Tocqueville/Fullbright se veut un symbole de la **coopération universitaire et de recherche entre la France et les États-Unis**.

Le DRM-Cereg d'une part et l'IFD d'autre part, ont respectivement présenté deux propositions d'accueil dans le cadre de l'appel 2005 du programme. Ces deux propositions ont été retenues par la Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, responsable de ce programme. Les candidatures présentées côté américain par les Professeurs Philip Protter et William Megginson ont ensuite été sélectionnées en correspondance avec ces propositions d'accueil.



C'est ainsi que l'IFD accueillera dès le 1^{er} septembre 2007, le **Professeur P. Protter** pour un séjour de 4 mois. Philip Protter, Directeur du programme d'ingénierie financière de l'Université de Cornell, est reconnu comme l'un des leaders mondiaux en mathématiques appliquées et notamment en contrôle stochastique. Philip Protter est éditeur associé de Finance and Stochastics et de Mathematical Finance. Il est d'autre part éditeur en chef de Stochastic Processes and their Applications. Les outils et techniques dont Philip Protter est spécialiste sont au cœur même de l'ingénierie financière et son interaction avec les membres des équipes dauphinoises est plus qu'évidente.

À Dauphine, il interviendra notamment dans les M2 MASEF (Master Mathématiques de l'Assurance, de l'Économie et de la Finance) et TSI (Master Mathématiques de la Modélisation et de la Décision Spécialité Traitement Statistique de l'Information) ainsi que dans le cadre d'un cours de formation par la recherche qui se tiendra à l'Institut Henri Poincaré et qui sera ouvert à l'ensemble des doctorants de la place parisienne.



De son côté, le DRM-Cereg recevra le **Professeur William L. Megginson** à compter du 1^{er} février 2008 pour un séjour de 5 mois. W. L. Megginson est titulaire de la Chaire Rainbolt en Finance à l'Université d'Oklahoma. Il est

également membre du Italy's Global Committee on Privatization ainsi que de l'Executive Committee de l'European Finance Association.



LES LIGNES DIRECTRICES DES CHAIRES DE L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

Lors de sa séance du 26 avril dernier, le Conseil Scientifique a longuement débattu du **fonctionnement des chaires récemment créées à l'Université Paris-Dauphine** (cf. le dossier spécial dans le premier numéro de la Lettre). À l'issue de ces débats, il a été décidé de présenter au Conseil d'Administration de Dauphine un projet de « Lignes Directrices ». Ce texte constitue un document de synthèse du fonctionnement des chaires de l'Université Paris-Dauphine. L'objet de ces « Lignes Directrices » est en effet de fournir des éléments sur la politique menée par l'Université dans sa participation aux chaires, afin de permettre une mise en œuvre de leurs activités. Elles ont vocation à être réactualisées en fonction des évolutions éventuelles de la réglementation et de la création de nouvelles chaires. Elles présentent également en annexe les modalités de rémunération des enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Dauphine ainsi que les modalités de mises en délégation des enseignants-chercheurs de l'Université. Le texte des « Lignes Directrices relatives aux chaires de l'Université Paris-Dauphine » approuvé par le Conseil d'Administration réuni le 30 avril, est disponible sur demande auprès du Service Commun Recherche et Valorisation.



DAUPHINE PARTENAIRE DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ MONDIAL « INDUSTRIE FINANCIÈRE »

5 nouveaux pôles de compétitivité ont été labellisés le 5 juillet dernier par le 1^{er} Ministre à l'issue de la réunion du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT). Parmi ces 5 pôles, un seul est un pôle mondial : le **pôle "industrie financière"** dans lequel Dauphine est un des 5 partenaires académiques aux côtés de l'École Polytechnique, l'ENSAE, HEC et l'Université de Toulouse 1. Ce pôle catalyse l'ensemble des initiatives lancées dans le secteur de la banque d'investissement et de marché, la gestion, les risques financiers et la finance sociale innovante, dont notamment les **chaires de l'Institut Europlace de Finances et de la Fondation du Risque** auxquelles notre université est très étroitement associée. Dauphine voit ainsi son **rôle réaffirmé** dans le domaine de la **recherche en finance**.

Ces 5 nouveaux pôles rejoignent ainsi les 66 pôles de compétitivité déjà opérationnels parmi lesquels on trouve deux pôles très dynamiques de la région Île de France : **CAP DIGITAL PARIS RÉGION** (pôle à vocation mondiale) et **SYSTEM@TIC PARIS** (pôle mondial) dont Dauphine est également membre depuis leur création.

Rappelons qu'un **pôle de compétitivité** est, sur un territoire donné :

- l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation,
- engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement),
- destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Par cette mise en réseau des acteurs de l'innovation, la politique des pôles vise, in fine, la création de richesses nouvelles et le développement de l'emploi dans les territoires. Un pôle de compétitivité est un vecteur de **projets collectifs** entre entreprises, centres de recherche et organismes de formation :

- les **projets de R&D** sont le cœur d'activité des pôles et le principal facteur de compétitivité ;
- les **projets hors R&D** (formation, investissements immobiliers, infrastructures TIC, veille et intelligence économique, promotion du territoire, développement à l'international...) sont un complément indispensable pour la compétitivité des entreprises du pôle et le développement économique des territoires.

C'est ainsi que Dauphine est déjà engagé dans plusieurs projets collectifs de pôles. Citons, par exemple :

- le projet coopératif de R&D **IOLS** (Infrastructure et Outils, Logiciels pour la Simulation), dans le cadre du pôle de compétitivité **SYSTEM@TIC**. Le **Lamsade** participe à ce projet aux côtés de 23 autres partenaires.
- le projet coopératif **INFOM@GIC** visant à élaborer une plateforme de recherche, d'extraction, de fusion et d'analyse de données multitypes et multimédia. Le **Ceremade** est partenaire de ce projet labellisé dans le cadre du pôle de compétitivité **CAP DIGITAL Paris Région** aux côtés de 17 autres partenaires.

Plus d'informations :

<http://www.competitivite.gouv.fr/>



PARINOV/PARIS UNIVERSITAS



Le projet PARINOV financé par l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) réunit les membres de l'Alliance Paris Universitas* sur le thème de l'organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants. Il est organisé autour de 3 sous projets :

- Sous-projet 1.1 : Développement d'actions communes de **sensibilisation et de détection** dans le cadre de la Maison Pasteur, dédiée à la **recherche et à l'innovation**.

- Sous-projet 1.2 : Mise en place d'une politique commune en matière de **propriété intellectuelle** et d'un **portefeuille commun de brevets** au sein de l'Alliance.

- Sous-projet 2.1 : Mise en place d'un processus commun de **maturation des projets innovants** en fonction de leurs perspectives économiques.

Dans le cadre du **sous-projet 1.1**, coordonné par Dauphine (Pôle Valorisation), un **cycle de formation** est proposé au 4^e trimestre 2007. Il a pour objectif de sensibiliser les chercheurs de Paris Universitas sur la valorisation de la recherche en mettant l'accent sur certains points essentiels. Ce programme est composé de trois modules répartis sur trois journées entre septembre et novembre :

➤ **Droits de Propriété intellectuelle et résultats de la recherche académique : le droit d'auteur, les archives ouvertes, les brevets, ... et leur gestion dans les universités** le 24 septembre 2007 à l'Université Paris-Dauphine.

- *Session 1 Le droit à l'image*

- *Session 2 Les archives ouvertes*

- *Ateliers en parallèle*

- *Protéger les inventions et savoir-faire*

- *Forces et faiblesses des logiciels libres/open source au cœur d'un projet de développement logiciel*

- *Table ronde: Stratégie de protection : brevet, secret, impact des logiciels libres*

➤ **Le projet de recherche dans un contexte d'innovation** le 10 octobre 2007 à la Villa Pasteur.

- *Session 1 : Les systèmes nationaux de recherche et d'innovation*

- *Session 2 : Les processus d'innovation dans les organisations privées*

➤ **L'entrepreneuriat innovant** le 20 Novembre 2007 à la Villa Pasteur

- *Session 1: Spécificités de l'entrepreneuriat innovant*

- *Session 2 : Les acteurs de l'entrepreneuriat innovant*

- *Session 3 : Financement d'un prototype*

- *Table ronde avec des entrepreneurs*

Ce cycle de formation est gratuit et ouvert à l'ensemble des chercheurs (y compris les doctorants) de l'Alliance Paris Universitas sur inscription obligatoire.

Le programme détaillé de ces trois journées de formation et le formulaire d'inscription seront prochainement disponibles sur le nouveau site de Dauphine à la rubrique Recherche et Valorisation.

Le sous-projet 1.2, coordonné par l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6), a pour objectif de permettre aux établissements de constituer un patrimoine intellectuel composé de titres de propriété intellectuelle. Il finance ainsi des dépôts de titres de propriété intellectuelle tels que brevets, marques, logiciels ou noms de domaine. L'**audit d'un code source et deux brevets issus du Lamsade** en cours de dépôt ont été financés dans ce cadre. Une **charte de la propriété intellectuelle** a par ailleurs été adoptée par les membres de l'Alliance Paris Universitas.

Le sous-projet 2.1 consacré à la **maturation des projets innovants** est coordonné par AGORANOV, l'incubateur d'entreprises dont les établissements de l'Alliance sont membres. Ce sous-projet vise à aider les chercheurs qui ont

des projets de transfert de technologie dans cette phase critique du transfert. Il finance des études de marché (évaluation des potentialités technico-économiques de valorisation de la technologie) et des prototypes pour convaincre les partenaires industriels de l'intérêt de la technologie. Un projet du **Lamsade** a été financé dans ce cadre.

*L'Alliance Paris Universitas est le rapprochement de six établissements partenaires (Université Paris-Dauphine, Université Paris 2, Université Paris 3, Université Paris 6, ENS Ulm, EHESS) qui ont choisi de mettre en œuvre des actions de coopérations dans un certain nombre de domaines et notamment celui de la valorisation des résultats de la recherche.



DAUPHINE AU CONGRÈS ANNUEL DU RÉSEAU CURIE

Édith Buser et Valérie Fleurette ont participé au Congrès annuel du Réseau Curie qui s'est tenu à Toulouse en juin dernier.

Organisée autour de la **protection des résultats de la recherche et du transfert**, cette édition 2007 a rassemblé 320 personnes.

Parmi les thématiques abordées, les questions très sensibles axées sur :

- La gestion des droits de propriété industrielle et des accords de licence
- Le transfert de technologie est-il rentable ?
- Droit d'auteur : nouveautés juridiques et nouvelles technologies
- La valorisation des savoir-faire

ont fait l'objet de discussions très animées.

Les présentations des différents intervenants sont disponibles auprès du Service Commun Recherche et Valorisation.

Fondé en 1991, le Réseau C.U.R.I.E (Coopération des structures Universitaires de Relations Industrielles et Économiques) est une association dédiée à la valorisation de la Recherche. Il a pour mission d'organiser des rencontres entre acteurs publics et privés de la valorisation, mettre à disposition des formations pour les personnels de la valorisation et développer des outils, méthodes et services mutualisés pour les membres. Le réseau CURIE regroupe actuellement plus de 130 institutions membres dont 78 universités, 20 écoles d'ingénieur, 10 organismes de recherche nationaux, et 30 membres associés (cabinets de conseil, industriels, professionnels du capital risque et structures de transfert de technologies diverses qui s'impliquent dans toutes les activités opérationnelles du réseau).



RECHERCHE EUROPÉENNE



7°PCRD

Le Service Commun Recherche et Valorisation et le Service de la Formation, en partenariat avec la Délégation Paris A du CNRS, ont organisé le 14 juin dernier une demi-journée d'information sur la **présentation du 7ème Programme Cadre de Recherche et de Développement et ses appels à propositions**. Cette formation était ouverte à l'ensemble des personnels de l'Alliance Paris Universitas.

Le 7° PCRD définit, pour les 7 prochaines années (2007-2013), la politique européenne en matière de financement de la recherche et de l'innovation. Il est composé de quatre programmes spécifiques :

- Le programme « **Coopération** » finance des activités de recherche collaborative dans dix domaines thématiques prioritaires pour les besoins de l'Europe.
- Le programme « **People** » finance les projets de mobilité de chercheurs en Europe.
- Le programme « **Capacités** » finance le renforcement des capacités de recherche et d'innovation en Europe.
- Le programme « **Idées** » finance la recherche exploratoire (en amont des activités appliquées menées dans le programme Coopération) sans thématiques prédéfinies

N'ayant pas le temps en une demi-journée de présenter en détail l'ensemble de ce programme-cadre, nous avons choisi de privilégier certains programmes spécifiques (**Idées, People**) et au sein du **programme Coopération** la thématique prioritaire 8 consacrée aux **sciences humaines et sociales**. À propos de cette dernière thématique, rappelons que les **recherches dans le domaine des SHS peuvent également faire l'objet de financements au sein d'autres thématiques prioritaires de ce programme Coopération (santé, environnement, énergie,...)**.

Prochaines dates limite pour répondre aux appels à propositions du programme « Coopération » :

- Santé (thématique 1) : 18 septembre 2007
- Alimentation, Agriculture et biotechnologie (thématique 2) : 11 septembre 2007
- Technologies de l'information et de la communication (thématique 3) : 4 septembre 2007 (FET OPEN) et 9 octobre 2007
- SHS (thématique 8) : 29 novembre 2007

L'objectif du **programme People** est de renforcer l'attractivité de l'UE pour les chercheurs et d'encourager leur mobilité en Europe. Il finance différents types de bourses de mobilité sur des domaines et thèmes scientifiques librement choisis par le candidat.

Prochaines dates limite pour répondre aux appels à propositions :

Intra European Fellowship (IEF) : 14 Août 2007
International Outgoing Fellowship (IOF): 14 Août 2007
International Incoming Fellowship (IIF): 14 Août 2007
European Reintegration Grant (ERG) : 17 octobre 2007
International Reintegration Grant (IRG) : 17 octobre 2007

Plus d'informations sur le 7^oPCRD et ses appels à propositions sur le site internet de Dauphine à la rubrique Recherche et Valorisation.

Contact : Pôle Valorisation (cf. ci-dessous)



COUP DE PROJECTEUR SUR ...

QUI SOMMES-NOUS ?

Né de la fusion du service valorisation et du service de la recherche et des thèses, le **Service Commun Recherche et Valorisation** a été créé fin 2006, pour apporter un soutien opérationnel à la recherche de notre Université. Il a pour mission de promouvoir la recherche dauphinoise et d'apporter son soutien aux centres de recherche et écoles doctorales de l'Université Paris-Dauphine. Son rôle d'appui et de coordination des activités de recherche et de valorisation de

l'Université s'affirme lors de l'élaboration du Contrat Quadriennal Recherche mais également dans le développement des relations partenariales avec les entreprises et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers.

Le Service Commun Recherche et Valorisation est composé de deux pôles : le Pôle Recherche et Thèses et le Pôle Valorisation. Le **Pôle Recherche et Thèses** assure le secrétariat permanent du Conseil Scientifique et de ses commissions et le suivi de la politique contractuelle en matière de recherche. Il assure, en liaison avec les Écoles Doctorales, l'accueil, l'information des thésards, leur suivi administratif jusqu'à la soutenance des thèses. Il gère également les dossiers de procédure d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) en vue de la soutenance. Au service des centres de recherche et des chercheurs de l'Université, le **Pôle Valorisation** les informe sur les différents aspects de la valorisation de la recherche (propriété intellectuelle, dispositions législatives en faveur de l'innovation, contrats de partenariat) et de ses acteurs, sur l'actualité : appels d'offres, appels à propositions parus au niveau national et international (programmes européens,...), conférences, formations. Par ailleurs, il conseille et accompagne les chercheurs dans la rédaction et la négociation des contrats (recherche partenariale, édition) et dans le montage des dossiers et la recherche de financements pour des projets de valorisation.

Contacts au Service Commun Recherche et Valorisation

Valérie FLEURETTE

poste : 48 11 – bureau : A 422

Responsable du Service

Relations extérieures : entreprises, fondations, chaires, pôles de compétitivité...;

Relations avec les Centres de Recherche,

cartographie; Indicateurs; Contrats de recherche nationaux

Pôle Recherche et Thèse

Anne POIX

poste 44 90 – bureau A 406

Responsable du Pôle Recherche et Thèse

Secrétariat Conseil Scientifique

Michelle BERTHOU

poste 44 80 - bureau A 408

Secrétariat Conseil Scientifique,

brochure «thèses - HDR », allocataires

Bruno BALBASTRE

poste 44 87- bureau A 402

Secrétariat Commission des doctorats,

inscriptions et suivi des doctorants, HDR

Vincent CHEVANCE

poste 44 89 – bureau A 404

Inscriptions et suivi des doctorants,

réservation salles, secrétariat

Anne-Laure CHAGNON

poste 49 61- bureau: A 418

site web, communication,

suivi des contrats de

recherche

Pôle Valorisation

Édith BUSER

poste 43 62 – bureau A 420

Contrats de recherche européens (suivi

AAP/AO, aide au montage de projet),

mise en place des contrats, propriété

intellectuelle, transfert de technologie,

création d'entreprises innovantes

Delphine PRIEUR

poste 48 11 – bureau A 422

Conseil et expertise en propriété

intellectuelle

Vous souhaitez communiquer, dans les numéros à venir de la Lettre du SCRIV, une information relative aux formations doctorales, à la recherche ou à la valorisation. Contactez : Anne-Laure.Chagnon@dauphine.fr

DOSSIER SPÉCIAL DE LA LETTRE N°2

PANORAMA SUR LA RECHERCHE PARTENARIALE À DAUPHINE

Ce dossier spécial est consacré à la recherche effectuée au sein des centres de recherches dauphinois dans le cadre de conventions avec des partenaires publics et privés. Nous avons choisi de vous présenter ce panorama sur les années **2005 et 2006** en distinguant les **contrats signés** (au cours de l'année en question) dans le cadre de financements **publics** et de financements **privés**.

Pour les financements relevant de partenaires publics, nous faisons également une distinction entre les projets financés par l'ANR et les projets de pôles de compétitivité.

Pour les financements relevant d'un partenariat avec le privé, nous avons traité séparément les contrats CIFRE et assimilés (encadrement de thèses).

2005							
Financement	Public			Union européenne		Privé	
	Autres « publics »	ANR	Pôle de compétitivité	PCRD	Autres	hors Cifre	Cifre et assimilés
nbre de contrats	10	6	1 Pôle Cap Digital	1	1	10	9
montant total (en euros)	219 801	469 150	22 576	178 486	6 000	311 187	6 372
durée (en mois)	de 6 à 24	36	12	24	31	de 5 à 16	de 28 à 36
montant mini. (en euros)	1 000 sur 6 mois	22 325 sur 36 mois	-	68 704 sur 24 mois	-	3 000 sur 8 mois	0 (pour 6 contrats)
montant maxi. (en euros)	45 150 sur 10 mois	169 260 sur 36 mois	-	109 782 sur 24 mois	-	70 000 sur 5 mois	3 000
nbre de CR concernés	7	1	1	2	1	6	7
nom des CR concernés	cf. tableau	Ceremade	Ceremade	DRM-Crepa Imri	Irisés	cf. tableau	

C.R. : Centre de Recherche



	Public	Privé
CR/Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Ceremade/CHU de Dijon - DRM-Crepa/Fédération Française de la Franchise - Eurisco/Ministère de l'Emploi - DREES - Irisés/Institut des villes - Lamsade/INRA - Lamsade/Ministère de la Recherche - Legos/ Fonds CMU - Legos/INSERM - Legos/Ministère de la Santé - DGAS - Lesod/Observatoire Économique de la Défense 	<ul style="list-style-type: none"> - Ceria/EFREI (Cifre) - Cerso/EDF (Cifre) - DRM-Cereg/Crédit Foncier - DRM-Crefige/ROUCH (Cifre) - DRM-Crefige/VIGEO (Cifre) - DRM-Crepa/HEC - DRM-Crepa/Entreprise & Personnel (Cifre) - DRM-Dmsp/Réseau GIPS - DRM-Dmsp/Groupe Malakoff - I2D/Europa Santé (Cifre) - Iri-Cgemp/EDF - Iri-Cgemp/Générale des eaux (Cifre) - Iri-Cgemp/Conseil Français de l'Énergie - Iri-Crea/Marsh (Cifre) - Iri-Crea/PREDICA (Cifre) - Lamsade/EDF - Lamsade/Noury Solution 1 - SDFi/Observatoire de l'Épargne Européenne - SDFi/AGF

2006

Financement	Public				Union européenne		Privé	
	Autres « publics »	ANR	Pôle de compétitivité		PCRD	Autres	Hors Cifre	Cifre et assimilés
nbre de contrats	11	7(*)	1 Pôle Cap Digital	1 Pôle System@tic	2	-	7	4
montant total (en euros)	327 936	424 716	39 716	150 000	523 332	-	238 956	72 000
durée (en mois)	de 3 à 36	36 sauf 1 à 24	12	60	de 24 à 42	-	de 3 à 32	36 sauf 1 à 24
montant mini. (en euros)	0 sur 6 mois	31 200 sur 36 mois	-	-	238 890 sur 24 mois	-	4 180 sur 3 mois	0 sur 36 mois
montant maxi. (en euros)	116 318 sur 36 mois	103 400 sur 24 mois	-	-	284 442 sur 42 mois	-	68 000 sur 32 mois	33 000 sur 36 mois
nbre de CR concernés	6	4	1	1	2	-	5	4
nom des CR concernés	cf. tableau	Ceremade DRM-Cereg et Crefige IFD Lamsade	Ceremade	Lamsade	Ceria Crepa	-	cf. tableau	

(*) 7 contrats signés pour 5 projets de recherche distincts (1 projet impliquant 3 CR dauphinois)

Le recensement présenté pour l'année 2006 ne tient pas compte des conventions de chaires (cf. lettre N°1) signées en fin d'année.

	Public	Privé
CR/Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Cerso/AFSSET - DRM-Crepa/CCI-Groupe HEC - Eurisco/Ministère de l'Emploi – DREES (2) - Eurisco/CDC - Irises/Agence Universitaire Francophone - Irises/ Ministère de la Recherche - Lamsade/CEA - Legos/ Ministère de la Santé-DREES (3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ceremade/Philips (Cifre) - DRM-Crepa/CEGOS - DRM-Dmsp/CIREID - Eurisco/Gras Savoye Ré - I2D/ADAMAS (Cifre) - Iri-Cgemp/ EDF (Cifre) - Iri-Cgemp/Conseil Français de l'Énergie - Lamsade/France Telecom - Lamsade/Noury Solution 2 - Lamsade/Renault - SDFi/Société Générale Asset Management (Cifre)

On constate que la recherche en partenariat s'est accrue en 2006 par rapport à 2005, non pas en nombre de contrats signés (33 contre 38) mais en montants financés : une hausse de près de 35% toutes catégories confondues. Par rapport à 2005, on note en effet, pour 2006, une nette hausse du montant global du financement public pour un nombre de contrats quasi-identique. Par contre, le nombre de contrats signés avec des partenaires privés est en baisse de 19 à 11 (notamment les Cifre). Mais si le nombre de contrats Cifre a chuté, le montant global reçu dans cette catégorie a été multiplié par 11. Par ailleurs, on peut noter également une augmentation du budget moyen des contrats signés avec les partenaires privés (hors Cifre).

Et en 2007 ...

Bien que les résultats des Appels à Propositions de l'ANR 2007 ne soient pas connus à ce jour, les perspectives 2007 sont d'ores et déjà encourageantes. En effet, 5 contrats (dont 2 projets ANR sélectionnés sur les appels 2006) ont déjà été signés depuis le 1^{er} janvier 2007 et une dizaine est actuellement en cours de négociation ou de signature. Le montant global prévisionnel, à ce jour, est d'environ 394 K€